



REGLEMENT D'UTILISATION DE L'ESPACE ORFEUILLE COMMUNE de CHARPEY

L'espace d'ORFEUILLE comporte :

- Une grande salle de 370m² (300 personnes maxi), équipée d'une sono
- Une cuisine, équipée de 2 chambres froides + lave-vaisselle + four + congélateur + machine à glaçons
- Un préau avec salle du bar de 240m² (240 personnes maxi), équipé de 3 petits frigos + machine à glaçons

ARTICLE 1 – UTILISATEURS :

- L'utilisateur est responsable de l'application et du respect du présent règlement.
- L'espace d'Orfeuille étant la propriété de la Commune, la municipalité est prioritaire dans son utilisation. Le conseil municipal fixe les tarifs de location (Voir Annexe 1).

ARTICLE 2- DEMANDE d'ATTRIBUTION :

- Toute demande de location ou d'utilisation collective ou individuelle devra être faite **obligatoirement** au secrétariat de la Mairie, avec les précisions suivantes :
 - Nom et prénom du demandeur
 - Qualité
 - Adresse du domicile de l'organisateur
 - Numéro de téléphone
 - L'objet de la réservation
 - Le ou les jours
 - L'heure et la durée de l'utilisation des locaux
- Le demandeur s'engage à se conformer aux clauses du présent règlement qui lui sera remis lors de la réservation.
- **La réservation sera effective après inscription sur le registre prévu à cet effet et visa du régisseur avec le versement d'un acompte de réservation non restituable, à l'ordre de « RR EQUIPEMENT RURAL ORFEUILLE CHARPEY » d'un montant égal à 25% de la réservation.**
Le règlement du solde et le versement de la caution, avec l'attestation d'assurance « *responsabilité civile* » pour l'utilisation de ou des salles tant vis-à-vis de la Commune, propriétaire que des occupants et des tiers, **devront intervenir au plus tard un mois avant la date de réservation.**
- Toute utilisation est nominative et ne peut être cédée.

ARTICLE 3- SECURITE- SECOURS :

- Un poste téléphonique relié aux services de secours est disponible. Il est situé dans la grande salle, côté de la sono (n° tél. espace d'ORFEUILLE : 04 75 57 36 08).

APPELS GRATUITS : 18 Pompiers ; 15 SAMU ; 17 Gendarmerie

- Les tables et chaises ou tout autre équipement seront disposés de façon à permettre des allées de circulation suffisantes pour préserver les accès aux issues de secours et autres. En aucun cas celles-ci ne doivent être encombrées.
- L'emploi de projectiles ou pétards dans l'enceinte de la salle est **INTERDIT**.
- Il est **INTERDIT** de réaliser des feux d'artifice dans l'enceinte de la propriété.
- Il est **INTERDIT** de fumer dans les locaux de l'espace d'ORFEUILLE.
- La municipalité tiendra pour responsable l'utilisateur qui ne ferait pas respecter l'ordre public à l'intérieur de l'enceinte de l'espace d'ORFEUILLE.
- Parking : la Commune ne pourra pas être tenue pour responsable de vols, de dégradations, vandalismes, autres malversations sur et dans les véhicules.

ARTICLE 4- EQUIPEMENT :

- La Commune met à disposition de l'utilisateur, les locaux définis par la location, les tables, chaises et l'équipement des lieux. Il est **INTERDIT** de modifier les installations électriques, de coller ou punaiser hors les emplacements prévus.
- Les différentes possibilités de réservation sont les suivantes :
 - la grande salle et la cuisine
 - le préau et le bar
 - la grande salle, la cuisine, le préau, et le bar

Du 15 mai au 15 septembre, les locations de weekend ne sont possibles que pour l'ensemble de l'espace d'Orfeuille, soit la grande salle, la cuisine, le préau, et le bar.

- La liste du matériel mis à disposition est le suivant (voir état des lieux)
Les parkings sont disponibles pour les utilisateurs de l'espace d'ORFEUILLE. Ils sont sous la responsabilité des utilisateurs.

ARTICLE 5 – UTILISATION :

***Salles « Espace d'ORFEUILLE » :**

- La remise des clés s'effectue la veille de la location pour une occupation le week-end, à 8h30, et le jour même pour une location journée en semaine (horaire à définir avec le régisseur). Un état des lieux sera effectué avec le régisseur de la salle ou son remplaçant ou un membre du Conseil.

- Retour des clés : en semaine, le jour même de l'occupation ou le lendemain matin et le lundi matin à 8h00 pour le week-end. Un état des lieux et du matériel sera effectué avec le régisseur ou son représentant.

- La salle étant climatisée et afin d'éviter toute nuisance sonore, les portes donnant sur l'extérieur devront obligatoirement rester fermées.

* Le nettoyage des lieux (**le balayage et ramassage des déchets et nettoyage des toilettes, cuisine et mobilier**) devra être réalisé par les utilisateurs.

* Avant de quitter la salle, l'organisateur s'assure que :

- le nettoyage a été fait conformément aux paragraphes précédents.
- l'évacuation des déchets (**triés**) hors du bâtiment vers les poubelles prévues à l'extérieur a été effectué (RAPPEL : les sacs poubelles ne sont pas fournis).
- l'extinction des lumières, le débranchement des matériels électriques, la fermeture des fenêtres et portes d'accès ont été réalisés.

* Pour une utilisation à but lucratif du bar, les associations doivent déposer en Mairie une demande d'autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire, au moins 15 jours avant l'utilisation des lieux.

* La Commune ne pourra être tenue pour responsable de tout incident ou accident lié à la location des lieux aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, ainsi qu'aux conséquences de leurs utilisations.

* La location des salles de l'espace d'ORFEUILLE est possible tous les jours en fonction des disponibilités.

ARTICLE 6 – PENALITES :

a) Dégradations

Toute dégradation ou disparition constatée entraîne l'encaissement de la caution afin de procéder aux travaux de réparation ou aux remplacements nécessaires. Après remise en état et sur présentation de factures, le solde éventuel est remboursé à l'organisateur. Si le montant de la caution s'avère insuffisant, un titre de recette complémentaire sera émis à son encontre. Dans le cas où l'organisateur fait intervenir un assureur, il doit fournir une copie de la déclaration de sinistre, la caution étant conservée jusqu'à la solution du dossier.

b) Défaut de nettoyage en fin de location

A défaut d'avoir procédé, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la salle, à l'enlèvement de son matériel personnel y compris emballages, poubelles, sans oublier le tri sélectif et le dépôt dans les containers prévus à cet effet, il sera apposé au responsable de la location une pénalité de 100€.

En cas de nécessité de devoir faire intervenir une société de nettoyage compte tenu de l'état de saleté des salles à l'état des lieux de sortie, ces frais de nettoyage seront supportés par le responsable de la location selon les tarifs suivants :

- 200€ pour la grande salle et la cuisine
- 100€ pour le préau et le bar
- 300€ pour la grande salle, la cuisine, le préau, et le bar

c) Absence du responsable de la location à l'état des lieux (d'entrée ou de sortie)

Sauf cas de force majeure, la non-présentation du responsable de la location à l'état des lieux (d'entrée ou de sortie) sera facturée la somme de 40€ au responsable de la location.

d) Déclenchement intempestif des alarmes

Tout déclenchement intempestif des alarmes entrainera une pénalité de 50€ par déclenchement à la charge du responsable de la location

e) Usage d'artifices de divertissement et d'articles de pyrotechnie

La constatation d'utilisation prohibée d'articles de divertissement ou d'articles de pyrotechnie sur le site entrainera une pénalité de 300€ à la charge du responsable de la location.

f) Tapages nocturnes

En cas de tapage nocturne constaté (entre 22h et 7 heures du matin), une amende forfaitaire d'un montant de 300€ sera apposée au responsable de la location.

ARTICLE 7 – RESTITUTION DE LA CAUTION :

La caution, éventuellement amputée de pénalités prévues à l'article 6, sera restituée au responsable de la location dans un délai de 8 jours après la fin de la location.

Signature du Maire.

Le Maire,

Mme Lydie Veisseix



Annexe 1 :

Tarifs de location des salles de l'espace d'Orfeuille à compter du 01/01/2023

Les tarifs ont été révisés en Conseil Municipal du 19 décembre 2022 pour application au 01/01/2023.

	DU 15 MAI AU 15 SEPTEMBRE			
Habitants de Charpey	1 JOUR EN SEMAINE	1 JOUR EN WEEKEND	2 JOURS WEEKEND	CAUTION
Grande salle et cuisine	550 €	non disponible	non disponible	1 500 €
Préau et bar	350 €	non disponible	non disponible	1 000 €
Grande salle, cuisine, préau et bar	750 €	non disponible	1 700 €	2 000 €
Habitants extérieurs	1 JOUR EN SEMAINE	1 JOUR EN WEEKEND	WEEKEND	CAUTION
Grande salle et cuisine	800 €	non disponible	non disponible	1 500 €
Préau et bar	550 €	non disponible	non disponible	1 000 €
Grande salle, cuisine, préau et bar	1 300 €	non disponible	2 200 €	2 000 €

	DU 16 SEPTEMBRE AU 14 MAI			
Habitants de Charpey	1 JOUR EN SEMAINE	1 JOUR EN WEEKEND	2 JOURS WEEKEND	CAUTION
Grande salle et cuisine	550 €	550 €	750 €	1 500 €
Préau et bar	350 €	350 €	500 €	1 000 €
Grande salle, cuisine, préau et bar	750 €	750 €	1 100 €	2 000 €
Habitants extérieurs	1 JOUR EN SEMAINE	1 JOUR EN WEEKEND	WEEKEND	CAUTION
Grande salle et cuisine	800 €	800 €	1 300 €	1 500 €
Préau et bar	550 €	550 €	800 €	1 000 €
Grande salle, cuisine, préau et bar	1 300 €	1 300 €	2 000 €	2 000 €

L'estrade en place dans la grande salle peut être démontée sur demande moyennant un montant forfaitaire de 250€.

Chaque association de Charpey a le droit à une location gratuite en weekend du 16 septembre au 14 mai et bénéficie d'une remise de 50% à partir de la seconde location, uniquement du 16 septembre au 14 mai. **Aucune remise n'est appliquée du 15 mai au 15 septembre.**

Contrat d'utilisation de l'Espace d'Orfeuille de Charpey

Le soussigné (e) (Nom, Prénom, Adresse, Téléphone)

.....
.....
.....
.....

Certifie avoir pris connaissance du règlement d'utilisation des Salles de l'Equipement Rural et en accepte les termes.

Habitant

Extérieur

Choix de la réservation :

- Grande salle et cuisine
- Préau et bar
- Grande salle, cuisine, préau et bar

Date(s) et objet de la réservation :

.....

Jour et Heure d'état des lieux d'entrée :

Jour et Heure d'état des lieux de sortie :

Chèque d'acompte versé le :

Solde versé le :

Fait le.....

Lu et approuvé

Signature de l'utilisateur

Signature du régisseur
ou représentant)

ESTRADE

21 plateaux de 1,22 m x 1,22 m
Configuration maximale de l'estrade
mis en place

8,54 m x 3,66 m

ETAT DES LIEUX : ESPACE D'ORFEUILLE

225 Route de Chabeuil 26300 CHARPEY

1 – ALENTOUR DU BATIMENT : Parking : Remis 1 clé du portail

1 poubelle extérieure fixe côté pelouse **mettre un sac poubelle et à vider**

3 cendriers fixés au mur : 1 à l'entrée principale 2 côtés pelouse

2 - GRANDE SALLE : remis 1 clé n°23

. Scène : état à l'entrée : _____ état à la sortie : _____

. Sol : état à l'entrée : _____ état à la sortie : _____

. Murs (**ne pas mettre de scotch**) :

état à l'entrée : _____ état à la sortie : _____

. Portes : état à l'entrée : _____ état à la sortie : _____

. 3 extincteurs : n°1 n°2 n°3 Tringles + rideaux noir aux fenêtres tapis de sol à l'entrée

3 – REGIE : remis 1 clé n°24 1 sono (photo sur place)

4 – MATERIELS GRANDE SALLE

168 chaises (rouge) 49 bancs 5 tables bar en bois (mange-debout) 70 x 220 cm

34 tables en bois (6-8 pers.)(70 cm x 220 cm) 10 tables rondes (8 pers.) (diamètre 1 m 50)

2 portiques à roulettes (cintres fournis) 3 chariots de rangement tables et bancs

5 – CUISINE : remis 1 clé n°27

2 réfrigérateurs : 1 avec 3 grilles et 1 avec 5 grilles (dimension 53 x 63)

1 Lave-vaisselle : voir explication d'utilisation affichée

2 plaques électriques (réchauffage jusqu'au th 6)

1 four + 3 grilles (dimension 53 x 50) 2 poubelles noir à pédale 50L (1 salle de lavage – 1 salle de prépa)

6 – BAR : remis 1 clé n°80 3 frigidaires TOP 1 Evier 1 tapis de sol à l'entrée

2 poubelles noir à pédale 50L

7 – MATERIELS PREAU :

94 chaises blanches 10 tables en bois 12 tables grises (9 grandes et 3 petites) 20 bancs

23 chaises vertes (en ferraille)

8 – LOCAL MENAGES : 1 congélateur 2 paniers 1 Machine à glaçons

Nécessaire de ménage : 3 sceaux avec 3 balais espagnols deux grands balais et 2 petits

2 raclettes 2 serpillières 2 pelles (1 en fer et 1 en plastique) 1 balayette 1 balai brosse

2 poubelles noir avec couvercle (pour TRI sélectif)

Prévoir **des sacs poubelles de 50 litres (maximum)** à porter aux points d'apports :
route de Bésayes, passer devant la mairie et après le pont à droite.

**IL EST IMPERATIF de Nettoyer les tables avant rangement et
de remettre chaque matériel précisément dans l'espace où vous l'avez emprunter.**

9 – Observations :

Date et Heures état des lieux d'entrée : _____ date et heures état des lieux de sortie : _____

n° d'astreinte : 07.56.22.63.29

Date : _____

Nom et Prénom : _____

Signature du Locataire :

l'agent communal ou son représentant

Mairie de Charpey

Signature :